

L'approche commune avec les Innus - consulter les clientèles non-autochtones est primordial, selon la FédéCP

Lundi, 21 Mars 2011 00:01

La FedeCP



Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Québec, le 17 mars 2011 – Alors qu'on assiste à une situation ambiguë sur la gestion du développement de la pêche à la ouananiche sur les rivières au Lac-Saint-Jean, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) rappelle l'importance de consulter les clientèles non-autochtones dans le cadre des négociations de l'Approche commune avec les Innus. La FédéCP croit que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) aurait dû avoir recours à la Table régionale de

la faune à des fins de consultation.

Actuellement, les projets des gestionnaires de rivières du Lac-Saint-Jean n'obtiennent pas l'aval du Conseil de bande de Mashteuiatsh. Or, il devrait être d'une importance majeure pour le MRNF de « travailler en amont » dans l'élaboration des ententes sur la chasse et la pêche, en consultant non seulement les autochtones, mais également les chasseurs et les pêcheurs sportifs, ainsi que les autres intervenants qui s'impliquent sur les Tables régionales de la faune. Ce sont des outils incontournables que le Ministère semble avoir oubliés cette fois-ci.

C'est sur le principe du devoir de consulter et d'accommoder les Innus sur la gestion des territoires concernés par les négociations territoriales que le conflit s'est développé. Des négociations « de nation à nation » ont eu lieu entre le Conseil des Innus et le Ministère, qui a ensuite transmis sa décision à la Corporation de LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean. Or, si le gouvernement du Québec est dans l'obligation de consulter les autochtones dans toute décision pouvant affecter les titres aborigènes ou les droits ancestraux, il devrait tout autant utiliser les outils de consultation enchâssés dans sa propre Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Aux articles 161.1 et 161.2 de cette loi, ont été créées la Table nationale de la faune et les Tables régionales de la faune, dont le mandat est de conseiller le ministre sur toute question qu'il leur soumet concernant la conservation et la mise en valeur de la faune, particulièrement dans les domaines du développement, de la promotion et de la relève en matière de chasse, de pêche et de piégeage.

Ces Tables de la faune, dont les membres sont choisis par le ministre, regroupent notamment des organisations telles que la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, la Fédération des pourvoies du Québec, la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique et Zecs Québec. Ces organisations sont adaptées aux couleurs régionales et fortement ancrées dans le milieu. Elles représentent les gens du terrain, les utilisateurs locaux de la ressource qui, dans ce cas-ci, cohabitent avec les Innus.

Au-delà du conflit actuel sur la gestion de la ouananiche, c'est la démarche du Ministère dans toutes les négociations futures portant sur la faune et le territoire qui est testée ici : la pêche au saumon, la chasse aux petits gibiers et à l'original, le développement des pourvoies et l'accès au territoire. En effet, depuis près de

11 ans, le gouvernement du Québec est en négociations avec les Innus dans le cadre de « l'Approche commune », un travail d'élaboration de traité qui doit comprendre, notamment, des ententes sectorielles concernant la gestion de la chasse et de la pêche.

Depuis 2003, la FédéCP répète au gouvernement du Québec que si « l'Approche commune » devait échouer, ce serait d'abord sur ces ententes sectorielles relatives à la chasse et à la pêche. Rappelons-nous seulement la vive opposition des gens du milieu peu de temps après les premières annonces concernant ce projet de traité.

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (www.fedecp.qc.ca) est un organisme sans but lucratif qui représente 125 000 membres. Depuis 1946, sa mission est de contribuer, dans le respect de la faune et de ses habitats, à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles, patrimoniales et sportives.

Source: La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

[< Précédent](#)

[Suivant >](#)